

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Band:** 70 (1998)  
**Heft:** 5  
  
**Artikel:** Bussigny : projet : dilemme typologique  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-129640>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

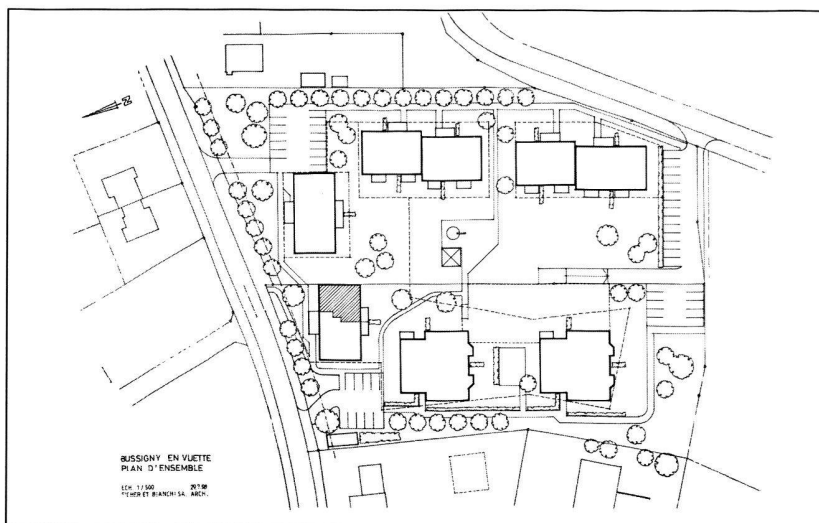
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Dilemme typologique

a



Bussigny, la société coopérative Cité-Derrière se propose de réaliser un quartier d'habitation dérivé d'un plan partiel d'affectation.

Elle a confié l'étude urbanistique et le développement du projet au bureau Eicher & Bianchi de Bussigny.

L'étude du projet a donné lieu, entre le maître d'ouvrage et son mandataire, à un débat dérivant directement de la question typologique fondamentale qu'est la neutralité du plan: faut-il une cuisine habitable fermée (cas A) ou plutôt une cuisine ouverte sur le coin à manger et le séjour (cas B) ?

Le cas A est un plan assez neutre avec des espaces de taille voisine, dont l'équipement pourrait être peu différencié.

Le cas B est un plan dit "moderne", illustrant les exigences posées par le SEL, avec des espaces spécialisés. Il a paru utile d'illustrer ce dialogue,

alors que, dans de nombreuses situations, des stéréotypes à la mode sont imposés aux concepteurs.

*Ph. Diesbach*

- La cuisine paraît devoir être contiguë au séjour.

*Chr. Eicher*

- Ce n'est pas qu'un problème spatial, mais une question de fonctionnalité. Le cas A dispose d'une cuisine habitable dans laquelle on mange et le séjour offre aussi un coin-à-manger plus représentatif.

*Ph. Diesbach*

- C'est vrai que dans le cas A le séjour peut encore recevoir une table à manger. Alors que dans le cas B l'espace coin-à-manger/séjour est plus familial et permet la surveillance des enfants petits.

*Chr. Eicher*

- La convivialité est aussi plus grande puisque la séparation jour-nuit est moins marquée.

Aux avantages-inconvénients propres

à chaque type s'ajoute le choix de l'orientation : en nord-sud par exemple vaut-il mieux fournir de l'ensoleillement à la deuxième chambre d'enfants ou au coin-à-manger? Peut-être est-ce l'occasion d'une expérimentation puisqu'on dispose de deux bâtiments nord-sud: on pourrait réaliser un de chaque.

Propos recueillis par FJZ

ci-dessous à gauche le cas A

ci-dessous à droite le cas B

